

# Journal de Roubaix

**A. VANESTE**  
90, Rue Nationale, LILLE  
Choix le plus complet  
de  
BAGUES DE FRANÇAIS  
**JOYAUX**  
pour  
CORBELLES DE MARIAGE

**TARIF D'ABONNEMENTS** — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes. — Un an, 5 fr. 50. Six mois, 3 fr. 25. Trois mois, 1 fr. 75. Les abonnements sont payés d'avance. — Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

**Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5**  
Directeur-Propriétaire: **Alfred REBOUX**

**ABONNEMENTS & ANNONCES** : A Roubaix, aux bureaux du Journal. Grand-Cours, n° 104. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal. Grand-Cours, n° 104. — A Paris, 26, rue Feytaud. Les abonnements sont payés d'avance. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principales Librairies de France.

## RENOUVELLEMENT DE LA TRIPLE ALLIANCE

La triple alliance a été renouvelée à la fin de la semaine dernière, et l'on a pris grand soin de ne pas laisser à la connaissance du public le texte n'ayant subi aucune modification. Nous n'en éprouvons pas le moindre étonnement, car nous n'avons jamais pris trop au sérieux les efforts des Italiens pour nous bernier, en nous faisant accroire que tout ce qui pouvait, dans ses dispositions, avoir éveillé les susceptibilités de la France en serait scrupuleusement effacé. Au moins, comme cela, la situation est plus franche et plus nette. Nous n'en éprouvons pas davantage d'inquiétude, car la vitalité fait défaut à cet instrument diplomatique qui ne correspond plus que médiocrement aux besoins, aux intérêts et aux aspirations des trois alliés. Mais il est instructif de voir quel accueil lui a été fait.

Favorable assurément, si en on juge par l'attitude de la presse allemande, italienne ou austro-hongroise. Même les socialistes — et ceci est bon à noter — ne lui font point mauvaise mine, tout en déclarant, par tactique, que le fait n'est pas de grande importance.

« On doit accueillir le renouvellement de la Triple, écrit l'organe des socialistes d'outre-Rhin, comme un message de paix réjouissant ».

Réjouissant est excessif, mais si la Triple ne change rien à l'état de paix armée dont souffre l'Europe, on doit reconnaître que la bonne vieille alliance a été renouvelée à la puissance de chancelières, n'est plus guère faite pour inquiéter personne. Ce qui est beaucoup plus fait pour troubler, c'est le parallélisme entre l'entente anglo-allemande et l'alliance anglo-italienne, qui, dans la coupole, est beaucoup plus active et beaucoup plus entreprenante que la Triple. A l'initiative de la première, nous avons à placer l'échange de télégrammes entre le roi Edouard VII et l'empereur Guillaume, à propos de l'accident arrivé à Cuxhaven à un torpilleur allemand. A celui de la seconde, la sympathie manifestée à Londres pour le renouvellement de la Triple, essentielle pour le maintien de la paix, écrit le Daily Telegraph. Toutefois, le Times fait cette observation, qui ressemble presque à une réserve :

« On ne peut plus dire que la Triple donne aux puissances centrales la prépondérance dans la politique continentale, mais elle fournit un contre-poids à la double alliance qui a été formée sur son modèle et qui donne de la stabilité au système d'équilibre ainsi institué ou renouvelé ».

Et, grâce à un jeu de bascule habilement conduit, grâce aussi à l'habileté de ses hommes d'Etat et à la déplorable tenue de nos politiciens, l'Angleterre ressemble entre les deux à ce juge qui mangera l'huile, laissant les dévilles aux plaideurs !

## INFORMATIONS

### LA GAUCHE RÉPUBLICAINE. — DISCOURS DU PRÉSIDENT

Paris, 1er juillet. — En prenant possession du fauteuil de la présidence de la Gauche républicaine, M. Eugène Guérin, ancien ministre de la justice, a prononcé un discours dans lequel il a commencé par évoquer le souvenir des deux anciens présidents du groupe : M. Loubet et M. Leydet, et il a parlé ensuite des mandats qui se sont produits au commencement de cette année au Sénat. Il a dit ensuite :

« Le Sénat a pris en considération une proposition sur l'abrogation de la loi de 1850, ou plutôt de ce qui reste de cette loi ».

Notre choix est fait, ne rien abandonner des droits supérieurs de l'Etat, ni de nos préférences pour l'enseignement public. Nous sommes pour la liberté, sous la surveillance et le contrôle efficace de l'Etat, avec les garanties nécessaires de dépense et de grâces.

Après une critique de notre système financier, M. Guérin termine ainsi :

« Nous ne cessons de faire appel à cette union des républicains et à cet esprit dont une voix respectueuse n'a pas cessé de nous adresser, et de nous adresser la parole ».

### LE GROUPE DE LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

Paris, 1er juillet. — Le groupe de la réforme parlementaire s'est constitué aujourd'hui et a composé son bureau de la manière suivante : président, M. Benoît-Lévassier, MM. Groussau et Aynard; secrétaires, MM. Andrieux et Lefas.

### LE GROUPE PROGRESSISTE ET L'AMNISTIE

Paris, 1er juillet. — Le groupe progressiste s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Renault-Morère pour discuter l'attitude qu'il prendrait dans le vote sur la déclaration d'urgence pour la proposition d'amnistie. Le groupe a confié à son bureau le soin de surveiller le débat et d'arrêter, en séance, la ligne de conduite en se déterminant d'après la discussion.

### ABROGATION DE LA LOI FAUCON

Paris, 1er juillet. — La commission, chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Béraud, demandant l'abrogation de la loi Falloux, et la suppression de la liberté de l'enseignement, a reconvoqué son bureau. Ont été élus : président, M. Denole, en remplacement de M. Combes, démissionnaire; vice-président, M. Desval, en remplacement de M. Dondey, président, M. Béraud a été maintenu dans ses fonctions de secrétaire.

Confirmer ces précédentes décisions, qui approuvaient la proposition Béraud, la commission a désigné comme rapporteur, M. Thirard, sénateur des Deux-Sèvres. L'un des plus farouches franc-maçons de la commission.

Il est à noter que M. Joseph Fabre, élu vendredi dernier membre de la commission, et qui s'était déclaré hostile à la loi, n'a obtenu que trois voix moins que M. Thirard.

### M. de Valon était âgé de 68 ans. Conseiller de préfecture du Lot sous l'Empire, M. de Valon était resté fidèle à l'opinion bonapartiste. Député de Calvados de 1874 à 1898, M. de Valon fut un des membres les plus actifs du groupe de l'appel au peuple.

**GREVE DE JURÉS D'ASSISES**  
Paris, 1er juillet. — La Cour d'assises de la Seine n'a pu aujourd'hui ouvrir son audience à trois heures faute de jurés. Ces messieurs avaient sans doute trouvé le chaleur trop grande pour venir s'enfermer au palais. On a dû procéder à un tirage au sort supplémentaire et envoyer chercher les jurés chez eux par des gardes de Paris.

### UN ENFANT EMPOISONNÉ

Laon, 1er juillet. — Un terrible accident qui vient de se produire dans la petite ville de Corbeny, arrondissement de Laon (Aisne), a jeté la consternation dans une honorable famille. Voici les faits : On avait amené chez M. Dieudonné, vétérinaire, un chien hydrophobe, avec ordre de le détruire. M. Dieudonné s'était empressé de préparer une potion et de la faire avaler au chien enragé. Malheureusement il avait oublié que dans le fond du vase il avait laissé un peu de liquide ayant servi à l'empoisonnement de l'animal.

Le bébé de M. Dieudonné survint à ce moment et, apercevant une tasse contenant un liquide, il but le reste de la décoction.

Instantanément, le pauvre enfant tomba inanimé. Le poison violent l'avait foudroyé.

### LE RENOUELEMENT DE LA TRIPLE

Vienna, 1er juillet. — L'Algemeine Correspondenz, organe officieux, apprend, qu'à l'occasion du renouvellement de la Triple, les Empereurs d'Allemagne, d'Autriche, et le Roi d'Italie ont échangé des télégrammes, dans lesquels ils ont insisté sur l'importance de la Triple pour le maintien de la paix.

### LE ROI D'ITALIE A BERLIN

Rome, 1er juillet. — Une note officielle annonce que le Roi a décidé de rendre visite, cette année, aux cours de Berlin et de Saint-Petersbourg. Ces visites auront lieu, à Saint-Petersbourg, au mois de juillet, et à Berlin, au mois d'août.

### LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE ROME

Rome, 1er juillet. — Les dix-sept conseillers municipaux catholiques présentés par l'Union romaine sont élus. Les vingt-cinq autres sièges sont occupés par des libéraux.

### LES ÉLECTIONS DE SAINT-PETERSBOURG

Saint-Petersbourg, 1er juillet. — Les élections de la commune de Saint-Petersbourg ont eu lieu hier, à six heures. Les candidats libéraux ont été élus.

### LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE NAVIGATION

Le Kronprinz d'Allemagne a présidé hier, à Düsseldorf, l'ouverture du Congrès international de navigation. 2400 délégués prennent part à ce Congrès qui étudie toutes les questions relatives à la marine.

### LE PRÉSIDENT DE L'ÉTAT LIBRE D'ORANGE EN DANGER DE MORT

Une dépêche d'Amsterdam annonce que M. Steijn, le président de l'Etat Libre d'Orange, est en grand danger de mort.

### RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er juillet. — Voici le procès-verbal de la réunion du conseil des ministres, tenue ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

### Le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine

Le Conseil a désigné le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine. Son choix s'est porté sur M. Beau, ministre de France à Pékin. Le successeur de M. Beau à Pékin sera nommé ultérieurement.

### Les interpellations

Les ministres se sont ensuite entretenus des interpellations déposées au Sénat et à la Chambre. Le Président du Conseil et le Ministre de la Justice ont fait connaître le sens des déclarations qu'ils feront en réponse à ces interpellations.

### Mouvement judiciaire en Algérie

Enfin le Garde des Sceaux a soumis, à la signature du Président de la République, un mouvement judiciaire concernant l'Algérie.

### LE PROCHAIN BUDGET

Paris, 1er juillet. — A la commission des crédits, M. Rouvier usant de son projet sur les contributions recense les conséquences de la loi du 10 juillet 1901, en ce qui touche l'impôt d'Etat, tout en consolidant le dégrèvement accordé aux départements qui ont été diminués. Les conseils généraux correspondront à la loi, les conseils départementaux à la nouvelle répartition des centimes départementaux hors de l'établissement de leur budget.

De son côté, le président du Conseil a déclaré que le gouvernement est dans l'intention de rappeler les Chambres dans le courant du mois d'octobre et de déposer le budget dès la rentrée. M. Combes a déclaré en outre qu'il comptait faire, auprès de la Chambre, tous ses efforts, pour éviter les douzièmes provisoires. M. Rouvier, consulté sur les conditions de l'équilibre du budget de 1903, a fait entendre que, pour assurer ce résultat, il sera nécessaire de faire des sacrifices de divers ministères fiscaux trop coûteux, pour le Trésor. Il a encore ajouté qu'il comptait bien raffermir la situation actuelle de la trésorerie, sans avoir à recourir à l'emprunt, au seul moyen d'économies.

Au sujet de l'impôt sur le revenu, un assez gros incident s'est produit. Invités en sous-main par M. Doumer, qui est furieux contre le gouvernement de la nomination de M. Beau, les radicaux ont exécuté une charge contre M. Rouvier et on même temps contre le président du Conseil. M. Lockroy a été fait, en particulier, l'interprète des rancunes radicales et s'est montré particulièrement amer en demandant si on incorporait, oui ou non, l'impôt sur le revenu dans le projet des quatre contributions.

## LA MALADIE DU ROI D'ANGLETERRE

Bulletin officiel

Londres, 1er juillet, 10 h. 40. Le Roi a passé une excellente nuit. Ses forces ont augmenté et il a fait des progrès substantiels sur tous les rapports.

Le Roi a eu la nuit dernière un sommeil naturel. TRAVIS, LAKING, BARLOW.

### La date du couronnement

Une note communiquée aux journaux dit : « Les troupes coloniales, dont le prince de Galles passera demain la revue, ont été invitées à rester en Angleterre. On en conclut que le sacre aura lieu à une date beaucoup plus rapprochée qu'on ne pensait. »

### La revue des troupes coloniales

Domain a été lieu sur le terrain de parade la revue des contingents coloniaux. Mercredi aura lieu la revue des troupes indiennes. Les troupes seront passées par le prince de Galles et les troupes présentes par le duc de Connaught.

### La princesse de Galles et les autres membres de la famille royale assisteront officiellement à ces revues.

## LA FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS CONGRÉGANISTES

Paris, 1er juillet. — Le débat de vendredi continue à préoccuper le monde parlementaire. Le bloc veut le faire tourner en une journée triomphale pour l'antichristisme. M. Bienvenu Martin, député radical de l'Yonne, interviendra dans la discussion de l'interpellation, mais dans un sens facile à prévoir. Il exigera, au nom de ses amis, qu'on applique rigoureusement la loi des associations aux congrégations en interpellant dans son sens le plus expressif. M. Bienvenu Martin prendra pour point de départ l'obligation pour les congrégations de soumettre leur comptabilité aux préfets. Selon lui, la loi est violée à ce propos. C'est d'ailleurs une véritable course au clocher pour les députés du bloc.

Nous savons qu'en ce moment quelques-uns exigent quelles traqueuses nouvelles ils pourront étirer quant à la loi qui considère comme trop douce et trop facile. On affirmait même qu'une proposition de résolution tendant à la suppression des congrégations serait déposée comme sanction de l'interpellation de vendredi par un membre de la gauche.

### L'EXÉCUTION DES DÉCRETS

Paris, 1er juillet. — Les dépêches des départements nous renseignent sur l'exécution de l'édit de M. Combes, ordonnant la fermeture de cent trente écoles congréganistes.

A Bissat (Alier), les gendarmes, sur l'ordre du sous-préfet, ont pris les religieuses de Notre-Dame de Chamaillères sous le bras et les ont emportées dehors.

A Caudès-de-Fénelon (Pyrénées-Orientales), les Frères des Ecoles chrétiennes de la rue Oudinot, dont l'établissement a été fermé hier, ont refusé de s'en aller. Les gendarmes ont dû procéder à leur expulsion.

Les Sœurs Filles de Jésus de Plumelin ont dû partir sans qu'on leur ait laissé le temps de ramasser le peu qu'elles avaient de linge et de mobilier ; elles seraient dans la rue si le propriétaire de l'école ne leur avait offert l'hospitalité pour la nuit.

Quant on est allé dire aux enfants de l'école qu'ils devaient venir chercher leurs livres et leurs cahiers, les pauvres petites les ont emportés en sanglotant au milieu des spectateurs bien priés de ne faire aucun bruit. Les scellés n'ont pas été posés, le propriétaire ayant signé l'engagement de ne laisser rentrer aucune des Sœurs dans l'établissement.

A Héric, dans la Loire-Inférieure, dimanche, jour de l'installation du nouveau curé, le sous-préfet de Châteaubriant est venu expulser les religieuses et fermer l'école. Il y avait dans cette école une jeune pensionnaire de sept ans. On a jeté brutalement dehors en corset et en jupe, puis le sous-préfet apposé les scellés et les religieuses partirent les larmes aux yeux.

A Sainte-Anne-du-Cambout (Côtes-du-Nord), le sous-préfet de Loudéac, accompagné de deux commissaires de police, du maréchal des logis et de deux gendarmes, a procédé à la fermeture de l'école libre des filles.

### UNE LETTRE DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET À M. DE FREYCINET

Paris, 1er juillet. — Le Journal des Débats publie la lettre suivante du général de Galliffet à M. de Freycinet :

M. de Freycinet, Monseigneur, de vous conter une petite histoire :

Il y avait, autrefois, un homme politique qui brailait du diable à quatre, au plus tôt, de l'Académie française et un prince académicien qui n'en voyait pas la nécessité. Un entra en négociation. Le candidat voulait bien prendre l'engagement formel : de ne faire aucune influence sur les services de l'Etat, et de ne pas, sous aucun prétexte, protéger la région et ses ministres ; 30 de travailler à faire rentrer, aussitôt que possible, en France, tous les princes exilés. Le candidat qui avait toutes les chances gagnées, se fit à l'œuvre. Il fut élu député le jour de la rentrée. Si cette histoire ne vous a pas trop ennuyé, Monseigneur, je pourrais la recommencer, en détail, car je fais le négociateur choisi par le candidat et accepté par le prince. Pour échanger les bons billets : entre Paris et Chantilly. Si vous préférez attendre, j'aurai l'honneur de vous présenter que la librairie Plon a bien voulu offrir de publier mon livre. Souvenez-vous, si vous n'avez pas de temps à perdre, de m'adresser votre lettre, avec pièces à l'appui. Vous pourriez les lire après ma mort.

Veuillez croire, Monseigneur, à mes sentiments de très haute considération.

GÉNÉRAL GALLIFFET.

### LE TRAVAIL DES FEMMES

Paris, 1er juillet. — On a distribué à la Chambre une proposition de loi de MM. Paul Lebaudy et autres, modifiant la loi sur le travail des adultes, des enfants et des femmes dans l'industrie. Cette proposition comprend deux articles.

Aux termes du premier, dans tous les établissements employant un personnel mixte, le personnel protégé restera assujéti aux dispositions des lois des 2 novembre 1892 et 30 mars 1900, la loi de 1848 restant applicable aux adultes hommes. L'inspection du travail dans ces établissements serait assurée par la tenue d'un registre, constamment à jour qui figurerait tout le personnel ouvrier. Des pénalités seraient encourues par les industriels qui négligeraient la tenue régulière de ce registre.

### Aux termes de l'article 2, le Comité des Arts et Manufactures, saisi des réclamations des intéressés, pourra dresser, à certaines époques de l'année, et sur invitation du ministre du commerce, une liste d'industries régionales et de travailleurs spécialisés de ces industries susceptibles de profiter temporairement des dérogations portées à l'article 7 de la loi du 2 novembre 1892, dans les limites y indiquées, et qui seront fixées et rendues publiques, chaque fois, par arrêté ministériel.

## SENAT

Séance du mardi 1er juillet 1902

La séance est ouverte à 2 heures 15, M. Fallières préside.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. A. Beille, sénateur de la Haute-Garonne, mort subitement hier à la Chambre.

### LE SÉ VICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion des propositions relatives à la réduction du service militaire.

M. de Trovencen développe un contre-projet tendant à organiser une année de service obligatoire pour tous, et cinq années de service volontaire, entièrement volontaires, pour donner à nos réserves l'encadrement nécessaire.

Le général André repousse le contre-projet. Il soutient que, dans la loi nouvelle, la seconde année sera une année de révision utile pour fixer chez le soldat les connaissances militaires qu'on lui a données dans la première année.

Le président M. de Trovencen demande le renvoi de son contre-projet à la Commission.

Le rapporteur, M. de Trovencen, a déjà répondu.

Le général André. — Je m'oppose au renvoi à la Commission.

Le renvoi est repoussé par 207 voix contre 59.

M. de Montfort développe son tour son contre-projet, qui accepte le service de deux ans, mais, contrairement à la Commission, il demande : 1° de n'utiliser les hommes classés dans les services auxiliaires que par voie d'engagements volontaires ; 2° de n'exiger que six mois de service des hommes indispensables de famille ; 3° de rengager et de ne laisser les hommes après deux ans de service que dans la proportion des rengagements obtenus.

Il demande le renvoi de son contre-projet à la Commission pour qu'elle introduise les principes qu'il contient dans le texte de la proposition Rolland.

Le ministre de la guerre combat le renvoi à la Commission du contre-projet ; il déclare qu'avec le loi nouvelle nos troupes de couverture seront solides, que les sous-officiers rengagés seront plus nombreux qu'aujourd'hui.

M. de Montfort repousse le renvoi à la Commission du contre-projet de M. de Montfort qui offre le moyen le plus équitable d'établir le service de deux ans.

Le renvoi à la Commission est repoussé par 175 voix contre 96.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi, deux heures.

On remet en suite au 8 juillet la discussion de l'interpellation de M. Denois sur les réformes de l'enseignement secondaire.

La séance est levée à six heures.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 1er juillet 1902

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

### SCRUTINS DIVERS

L'ordre du jour appelle le deuxième tour de scrutin pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des Caisses d'amortissement et des Dépôts et Consignations.

Le scrutin n'étant pas atteint à trois heures, on recommence plusieurs autres tours de scrutin.

MM. d'Échepare et Siegfried sont élus par 108 voix et 104 sur 111 votants.

Puis le président annonce que le quorum n'est pas atteint dans le scrutin pour la nomination de deux membres de la commission supérieure de la Caisse des retraites pour la vieillesse.

La Chambre décide de remettre la suite du scrutin à un autre jour.

### L'AMNISTIE

M. Gauthier de Clagny a la parole :

J'ai l'honneur, dit-il, de déposer une proposition d'amnistie générale pour laquelle je demande l'urgence.

### ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix, aux bureaux du Journal. Grand-Cours, n° 104. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal. Grand-Cours, n° 104. — A Paris, 26, rue Feytaud. Les abonnements sont payés d'avance. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principales Librairies de France.

### PRONOSTICS MÉTÉOROLOGIQUES POUR JUILLET

M. Jules Capré, le pronostiqueur du château de Chillon, a traversé en juin — nous ne l'avons que trop vu ! — une dure période. Par un maléfice météorologique, ce qu'il nous annonce pour la première quinzaine du mois se produira pendant la deuxième et inversement : la formule du « sec et chaud » a été intervertie. Ce n'est pas une raison pour ne pas suivre le pronostiqueur en juillet, sous toutes les réserves nécessaires, en en espérant que se soient d'importantes réserves de beau temps. Voici donc ce que nous dit M. Jules Capré. La caractéristique de juillet paraît devoir être l'humidité, ou, tout au moins, un ciel nuageux avec averses intermittentes, alternances d'éclaircies avec journées orageuses suivies de pluies régionales.

Du 1er au 5 juillet, période intermédiaire plutôt belle, avec orages les 3 et 4 juillet.

Du 5 au 9, passages de minima barométriques sur le golfe de Gascogne, la France, les Alpes et l'Autriche ; orages, pluies et mauvais temps.

Du 9 au 12, hautes pressions générales, beau temps, chaud.

Du 12 au 27, quinzaine incertaine, douteuse ; alternances de beau et de ciel nuageux ou couvert. La mauvaise série de cette quinzaine est du 18 au 22, avec orages régionaux, mauvais temps et pluie.

Du 27 au 31, période de hautes pressions et de beau temps sur l'Europe occidentale et centrale ; et, du 28 au 31, dates dangereuses pour toute la Méditerranée ; passage de très fortes dépressions ; gros temps, tempête, en particulier le 30.

## L'ORAGE DE LUNDI

L'orage de lundi soir a causé d'importants dégâts, comme nous l'avons déjà dit. Beaucoup de toitures ont été inondées. Au Parc de Barbueux l'eau a raviné les pelouses, les allées et les chemins, notamment ceux qui longent la pièce d'eau, derrière le kiosque. Les fondations des deux victimes de la foudre ont rompu lieu mercredi à quatre heures, en l'église du St-Rédempteur.

### A WASQUEHAL

Le quartier le plus éprouvé est celui de la Planche-au-Riez. Plusieurs maisons basses ont été inondées et parfois l'eau a atteint plusieurs pieds de hauteur. Certaines rues étaient transformées en véritables lacs ; on ne pouvait les traverser qu'à l'aide de planches et de grosses pierres. Des jardins sont ravagés.

### DANS LE CANTON DE LANNOY

On remarque partout que les récoltes ont été fort éprouvées par l'orage de lundi soir. En beaucoup d'endroits les blés, déjà alourdis par leurs épis, se sont couchés sous les rafales de vent et de pluie et restent lamentablement couchés sur terre. Cependant ces dégâts sont localisés dans chacun des champs et il en est de ces derniers où les tourbillons ont pour ainsi dire creusé des tranchées dans les moissons. Les jardins ont peu souffert ; les fins étant donné leur flexibilité, ils se sont peu près indemnes.

### DANS LES COMMUNES DES CANTONS DE TOURCOING & ANNEHIES

La foudre est tombée en plusieurs endroits, mais n'a causé que des dégâts insignifiants.

### A ROUQUOY

Vers six heures du soir, la foudre est tombée rue de Lille, en pleine chaussée ; un passant, M. Henri Duplessis, dit « commissaire », a été renversé, mais n'a heureusement éprouvé aucun mal. Le fluide a également enlevé au Petit-Loubaix, les cheminées de plusieurs maisons.

### A BOUSBEQUE

La foudre est tombée sur la maison habitée par M. Cateau, boucher sur la place ; le fluide a traversé la toiture et le plafond de la cuisine ; les dégâts sont peu importants.

### A HALLUIN

La culture a été aussi fort endommagée. On nous signale deux endroits où la foudre est tombée : à la cité Corailles, rue Saint-André, plusieurs maisons ont eu une partie de leur toiture enlevée. Dans l'établissement en construction de M. Vanhuyseberghe, le fluide, en tombant, a produit un effet assez bizarre. Des fosses sont en construction dans la cour de l'usine ; les murs dépassent à peine le sol et un intervalle de dix centimètres existait entre la terre et la maçonnerie ; c'est dans cet intervalle qu'est tombée la foudre, et, mardi matin, les ouvriers ont constaté que le mur avait été transporté à 30 centimètres de l'endroit qu'il occupait et demeurait debout ; la brisure s'était faite aux deux extrémités formant angle avec les autres côtés de la paroi de la fosse.

### A QUENNOY-SUR-DEULE

Les céréales ont été couchées par le vent et la pluie. La foudre est tombée dans la cour de l'Hôtel des sapeurs-pompiers, rue Belle-Croix, tenu par M. Bequart ; le pigeon du mur qui sépare l'hôtel, de l'habitation de M. Pierré Dreuvaux, est en partie démolie ; le fluide a ensuite enlevé quelques briques de la cheminée de l'hôtel et a fait un trou de la grosseur d'un œuf, dans une tasse qui se trouvait sur une table.

### A SAINTE-MARGUERITE-COMINES

Un peuplier d'une hauteur de quatre mètres a aussi été atteint. Mme Adèle Valencin, qui passait à cet endroit, reçut un éclat de bois sur le pied mais ne se fit aucun mal. La grêle, qui tombait en abondance, a causé une